

Appel à Manifestation d'Intérêt pour bénéficier d'une donation de Bornes de Recharge pour les Voitures Electrique « iSmart »

10/11/2021

Appel à Manifestation d'Intérêt pour bénéficier d'une donation de bornes de recharge pour les voitures électrique « iSmart »

L'Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles (IRESEN) et l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE) lancent l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le programme « GreenMiles - Cities ». Ce nouveau projet qui s'inscrit dans la continuité du programme « GreenMiles – Highway » vise à mettre en place un réseau national de plus de 100 bornes de recharge pour les voitures électriques au niveau des villes du Royaume afin de renforcer l'infrastructure nécessaire à la transition vers une mobilité à faible carbone.

Cet AMI est lancé pour faire suite à la volonté du gouvernement marocain pour la mise en place d'une feuille de route et contribuer à sa concrétisation à travers une infrastructure de recharge électrique stable et accessible, permettant une meilleure pénétration des véhicules électriques et hybrides rechargeables au niveau du Maroc.

Les candidats retenus à travers cet AMI bénéficieront d'une donation d'un nombre de bornes de recharge électriques « iSmart ».

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Les futurs bénéficiaires auront pour responsabilité de signer un engagement pour :

- Assurer un espace dégagé permettant l'installation de plusieurs bornes de recharge (7kW/22kW) ainsi qu'un espace de parking accessible et sécurisé pour les utilisateurs souhaitant recharger leur véhicule ;
- Assurer une source électrique et une installation électriques suffisantes à l'alimentation des bornes de recharge (40 A en triphasé 380V pour la borne de recharge de 22 kW | 40 A en monophasé 220V pour la borne de recharge de 7kW) ;
- Assurer l'exploitation et la maintenance des bornes mises à sa disposition ;
- Assurer une sécurité contre le vandalisme au niveau des sites concernés ;
- Permettre aux usagers des véhicules électriques d'accéder aux bornes de recharge à titre gracieux pour leur utilisation 7j/7 au moins sur la plage horaire suivante : 7:00 AM-22:00 PM ;
- Permettre un accès en tout temps aux représentants de l'IRESEN et l'AMEE pour la collecte de données statistique et technique.

DOSSIER DE LA CANDIDATURE

Qui peut Candidater ?

L'AMI est ouvert à toute personne morale de droit public ou privé ayant les capacités nécessaires et qui s'engage à respecter les engagements ci-dessus afin d'assurer les axes cités précédemment lors de l'exploitation des bornes de recharge comme les complexes hôteliers, les stations-services distribuant des carburants, les centres commerciaux et les agences gouvernementales ou autre.

Les candidats qui souhaitent manifester leur intérêt pour accueillir une ou des bornes de recharge doivent transmettre une lettre de manifestation d'intérêt signée au comité de pilotage du projet composée de l'IRESEN et l'AMEE sur **a.rharbaoui@amee.ma** et **benazzouz@iresen.org** avant le **20/12/2021** en précisant les éléments suivants :

- Présentation du candidat et de ses activités ;
- Motivations de son intérêt pour ce projet et pour la mobilité durable ;
- Adresse du site ;
- Personne de contact et ses coordonnées ;
- Puissance et le nombre de bornes de recharge souhaités – veuillez noter que les bornes disponibles sont de puissance de 7 kW ou de 22 kW ;
- Toute autre information jugée nécessaire par le candidat ;

SELECTION DES BENEFICIAIRES

Les candidats ayant exprimé leur intérêt seront contactés pour évaluer leur éligibilité et les candidats présélectionnés seront informés des éléments du dossier nécessaires qui devront être déposés en format numérique aux adresses **a.rharbaoui@amee.ma** et **benazzouz@iresen.org** avant le **30/01/2022** afin de confirmer leur candidature. La sélection des bénéficiaires se fera sur la base des critères suivants :

- Accessibilité du site et du parking ;
- Capacité de l'installation électrique à alimenter les bornes de recharge ;
- Nombre de bornes de recharge disponibles avec leurs emplacements réservés ;
- Disponibilité des ressources humaines du bénéficiaire pour opérer et maintenir l'infrastructure de recharge ;
- Niveau de sécurité au niveau du site ;
- Type d'activité et motivations des candidats ;
- Lettre d'engagements.